

Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap

BIENVENUE

Contact:

Mme Aniko SZEDLAK
M Olivier DUBOURDIEU
Référénts Handicap
04 67 93 10 75



L'Association LEAP Les Buissonnets est une structure du réseau du CNEAP (Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé). Créé en 1952, l'établissement est installé au cœur du village de Capestang depuis 1974.

Il est à la fois Collège, Lycée, Unité de Formation par Apprentissage et Centre de Formation Continue et propose ainsi une offre de formation de proximité.

En formation initiale, l'établissement accueille 165 élèves en externat et demi-pension (collège 4^{ème} et 3^{ème} ; BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires).

Le Centre de Formation Continue et l'Unité de Formation par Apprentissage dispensent des formations pour adultes dans les secteurs de services à la personne, de l'insertion et évolution professionnelle. Le CFC Les Buissonnets, inscrit au Data Dock et engagé dans la démarche qualité, s'est vu attribuer les labels Certif'Région et Qualiopi.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes:
Actions de formation / Bilan de compétences
Actions permettant de faire valider les Acquis de l'expérience



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1) QU'EST-CE QUE LE HANDICAP?
- 2) QUI M'ACCOMPAGNE?
- 3) COMMENT SE DÉROULE MA FORMATION?
- 4) LES OUTILS MIS À MA DISPOSITION
- 5) ORGANISMES ET CONTACTS UTILES



L'Association LEAP les Buissonnets s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à nos formations et de développer leur compétences dans les meilleures conditions.

Toutes les personnes en situation de handicap (PSH) ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnées tout au long de leur formation.



SOUTIEN

Nous nous engageons à :

- prendre en compte vos besoins
- étudier des aménagements spécifiques
- vous accompagner dans vos démarches

Notre établissement se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement et l'insertion professionnelle des PSH.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité, et le LEAP les Buissonnets ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne mobilisera pas les moyens nécessaires à l'obtention de son diplôme.

Vous trouverez dans ce Livret d'accueil, les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les PSH, ainsi que les aménagements mis en place.

Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

Définitions:



Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante:

« Constitue un **handicap**, au sens de la présente loi,

- toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant,
- toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant,
- l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte. »

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la déficience et l'incapacité comme suit:

La déficience: est la perte de substance ou l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique. La déficience correspond à la lésion et au déficit qui en résulte. Elle peut être permanente ou temporaire.

L'incapacité: La déficience qui touche les organes et les fonctions de l'organisme, engendre une incapacité. L'incapacité est la réduction totale ou partielle de la capacité à effectuer une activité dans un contexte considéré comme « normal ».

Cadre légal:

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

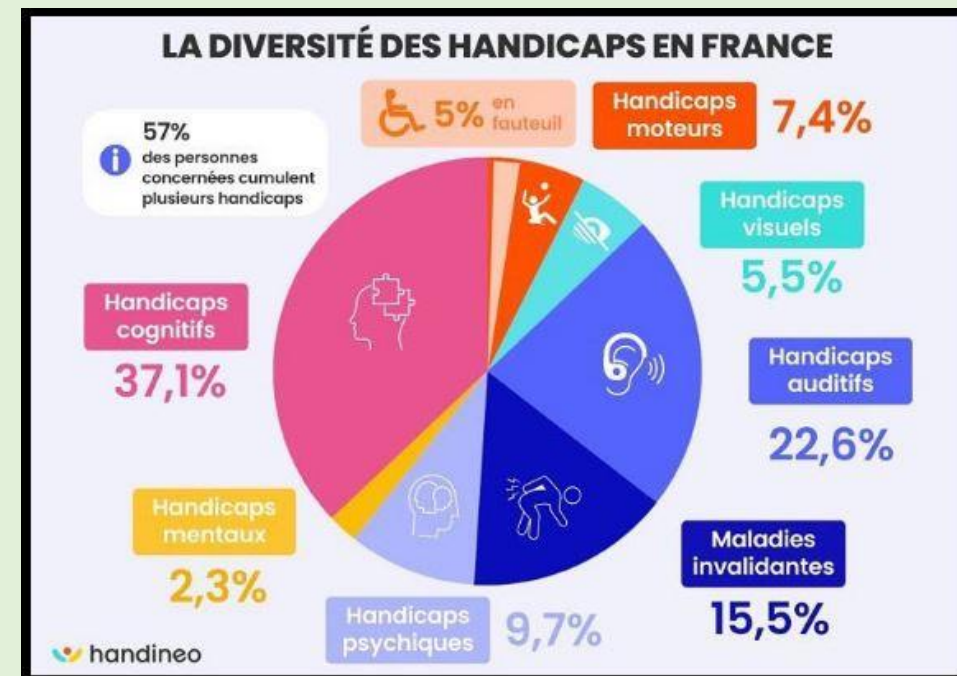
Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel



Données chiffrées sur le handicap en France:

Les situations de handicap sont très variées et 80% d'entre elles sont invisibles.

Contrairement aux idées reçues, seulement 5% des PSH utilisent un fauteuil.



Éléments sur les typologies de handicap:

Logo	Lésions (Congénital, maladie, accident)	Déficiences (Permanente ou temporaire)	Fonctions lésées	Incapacités (Limitation des capacités - Verbes d'action)	Handicap	Répercussions et difficultés potentielles en formation
	Lésions neuromusculaires, médullaires avec paralysie, agénésie ou malformation, infirmité motrice cérébrale, arthrite, polyarthrite...	Motrices	Physique	Se déplacer, bouger (conserver ou changer de position), écrire, attraper, manipuler, se fatiguer...	Handicap moteur	Maintien des postures, locomotion posturale, préhension et manipulation d'objets, coordination, équilibre, fatigabilité...
	Amblyopie, cécité, hémianopsie, strabisme, rétinite, daltonisme, presbytie...	Visuelle	Sensorielle	Se déplacer, lire, écrire, s'orienter, distinguer, communiquer, accéder à l'information, se fatiguer, s'intégrer...	Handicap visuel	Locomotion et déplacements, accès à l'outil informatique, accès à l'information, accès aux relations sociales, fatigabilité...
	Surdité légère à profonde, acouphènes, hyperacousie, presbyacousie...	Auditive	Sensorielle	Communiquer, accéder à l'information, discerner, distinguer, entendre, écouter, se fatiguer, s'intégrer...	Handicap auditif	Accès à l'information, à la communication, accès aux documents écrits, prise de notes, accès aux relations sociales, fatigabilité...
	Maladies chromosomiques (Trisomie 21), maladies monogéniques, maladies liés au chromosome X (syndrome x fragile)...	Mentale	Intellectuelle	Réfléchir, conceptualiser, comprendre, raisonner, abstraire, communiquer, décider, s'orienter, mémoriser, se fatiguer...	Handicap mental	Déplacements et repérage dans l'espace, accès aux documents écrits, mémorisation et traitement de l'information, fatigabilité...
	Psychose, schizophrénie, paranoïa, TOC, phobies, addictions, dépression, bipolarité...	Psychique	Personnalité (Psyché)	S'adapter aux autres, s'intégrer, communiquer, se concentrer, se mobiliser, s'orienter, mémoriser, comprendre, se fatiguer...	Handicap psychique	Difficultés dans les relations sociales, traitement de l'information, concentration, ralentissement intellectuel et fatigabilité, planification et organisation des activités...
	Troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyper activité, troubles DYS, troubles du spectre de l'autisme, cérébrolésion...	Cognitive	Intellectuelle	Acquérir et traiter l'information, mémoriser, se concentrer, fixer son attention, se mobiliser...	Handicap cognitif	Fatigabilité, ralentissement dans le traitement des informations, difficultés dans la gestion du travail « en double tâche », accès à l'information...
	Hypertension, sclérose en plaque, fibromyalgie, insuffisance cardiaque, diabète, eczéma, cancer, épilepsie...	Organique	Physique	En fonction des conséquences physiques, sensorielles, psychiques, cognitives...	Maladies invalidantes	En fonction des conséquences physiques, sensorielles, psychiques, cognitives...

Vous disposez au sein de notre établissement 2 référents handicap:

Mme Aniko SZEDLAK

Responsable Pôle Formation Continue et Démarche Qualité

aniko.szedlak@cneap.fr

04 67 93 10 75

M Olivier DUBOURDIEU

Formateur

olivier.dubourdieu@cneap.fr

04 67 93 10 75

Leur mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs : équipe administrative, équipe pédagogique et accompagnateurs.

Ces personnes veillent à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Ces personnes sont vos interlocuteurs privilégiées dans vos démarches et font en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, toujours sur le principe d'équité.



Un accompagnement en 3 étapes:

1) Quand et à qui parler de mon handicap?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre candidature lors de l'information collective / entretien individuel de recrutement. Il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation*.

2) Comment est adaptée ma formation?

Au cours de l'entretien individuel de positionnement que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. Une fiche individuelle de suivi sera rédigée.

3) Comment est organisé le suivi de ma formation?

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute. Il suit votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

*Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap:

RQTH: délivrée par la MDPH, la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux PSH une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.

PPS: délivré par la MDPH le projet personnalisé de scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

AAH: délivré par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'allocation aux adultes handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

AEEH: délivré par la CDAPH, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap.

ALD: relève de la sécurité sociale (attestation Ameli), l'affection de longue durée concerne les maladies chroniques.

Procédure d'accueil

Etape1

- Prise de contact par l'apprenant afin de signaler sa situation. Entretien individuel pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement.

Etape2

- L'apprenant prend rendez-vous avec un médecin agréé MDPH qui préconisera des aménagements nécessaires. Les préconisations doivent être détaillées et datées. Evaluation conjointe des besoins de compensation.

Etape3

- Validation de l'entrée en formation: confirmation de l'entrée en formation du stagiaire auprès du commanditaire ou notification, le cas échéant, des causes de refus, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet.

Etape4

- Les aménagements demandés sont étudiés en équipe plurielle (direction, responsable formation adulte, référent handicap). C'est le directeur qui accorde (ou non) les aménagements demandés en fonction de la faisabilité réelle pour l'établissement. En cas de besoin, une démarche peut être entreprise par l'établissement (avec l'apprenant) auprès d'acteurs du handicap ou des financeurs de mesures compensatoires. L'apprenant est notifié de la décision. Les aménagements accordés sont mis en place.

Etape5

- Accueil physique du stagiaire en situation de handicap par le référent handicap. Suivi renforcé pour anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation, éviter toute rupture de formation. Vérification par le référent handicap du bon déroulement de la formation et des actions correctives à prendre si nécessaire (fiche de suivi). Plusieurs rencontres sont organisées en cours de formation, permettant de vérifier la cohérence des mesures mises en place avec l'évolution des besoins de l'apprenant. Contrôle des bonnes conditions de départ du stagiaire chaque fin de séquence de formation.

Etape6

- Suivi des aménagements et évaluation dans la fiche de suivi. Traçabilité des réclamations, aléas et difficultés, des actions correctives mises en place dans le plan d'action d'amélioration.

La compensation du handicap doit toujours être analysée selon la personne et l'environnement dans lequel elle évoluera. L'identification des compensations nécessaires se fera également à l'appui des informations recueillies en amont de la formation auprès de la personne elle-même et / ou du référent de parcours de la formation et / ou partenaire adapté. Les compensations mises en place peuvent être de quatre natures:

- **des aides techniques:** adaptation matérielle du lieu de formation, accessibilité du lieu, utilisation d'un ordinateur, autorisation d'enregistrement, installation matérielle adaptée (éclairage, possibilité de se lever, de marcher...)
- **des aménagements organisationnels:** horaires, rythmes, durée, période d'alternance, aménagement de temps de repos ou de pause, temps partiel, temps supplémentaire pour les exercices, gestion des absences, ...)
- **des aménagements pédagogiques:** adaptation des supports de formation, choix des méthodes adaptées aux capacités des stagiaires, transmission des documents en amont, accessibilité des supports d'évaluation, temps à distance, modalités variées de présentation de l'information: images, photos, schémas
- **des aides humaines:** mobilisation d'un professionnel sur les temps de formation, mobilisation d'une aide spécifique sur certaines tâches (interprète, tuteur, soutien pédagogique, ...)





National:

0 800 11 10 09 / www.agefiph.fr

Contact Occitanie:

<https://www.agefiph.fr/occitanie>

Immeuble Antalya - Zac Antigone
119 Avenue Jacques Cartier - CS 19008
34967 Montpellier

L'Agefiph propose des aides et un accompagnement pour l'emploi des PSH.



National:

www.fiphfp.fr

Contact Occitanie:

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie>

Les Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des PSH au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information des agents en prise avec elle.



National:

www.mdphenligne.cnsa.fr

Contact Occitanie:

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/34>

Dans chaque département, la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) prend en charge les démarches liées aux différentes situations de handicap et en effectue le suivi.



National:

www.capemploi.info

Contact Occitanie:

<https://www.capemploi-34.com/>

Les Cap Emploi ont été créés en 2000. Ils développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap.